

Public visé :

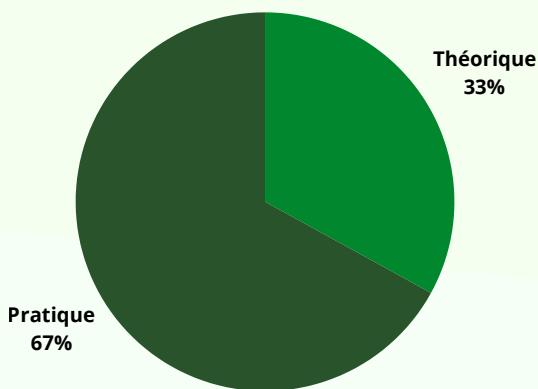
Tous conducteur de chariot automoteur de manutention expérimenté ou non

Modalité d'organisation :

Constitution de petits groupes en parcours individualisé, selon niveau, expérience et catégories visées par le stagiaire  
(Cf. convention ou devis)

Durée / Date / Lieu / Horaires :

3 journées **21 heures**  
Cf. convention ou devis  
Entièrement en présentiel  
Horaires variables : 7h30/20h30

**Composition de la formation****Taux de réussite : 97.08%**

Base de calcul 2024 sur l'ensemble de la R489

**Taux de satisfaction : 90.7%**

Résultats du 2nd semestre 2024 sur l'ensemble de la R489

**Pour en savoir plus**

<https://www.opera-formation.com>

Pré requis

Toute personne reconnue apte par la Médecine du Travail.  
Compte tenu des tests réalisés impérativement en français, une bonne compréhension de la langue française est obligatoire.

Modalités et délais d'accès

Délais d'accès : Opéra s'engage à mettre en place cette action dans un délai allant de 48h à 2 mois en fonction du financement demandé.

Modalités d'accès : Dès réception du devis validé et sous réserve de la validation des prérequis indiqués sur ce programme, une confirmation d'inscription sera retournée sous 48h par mail : convention, convocation, CGV, livret d'accueil.

Validation de la formation

Tour de table de positionnement préalable afin de permettre au formateur de vérifier l'adéquation du parcours de chaque stagiaire et d'adapter son déroulé pédagogique, par le choix de vidéos et d'exercices adaptés.

Moyens Pédagogiques

Formation théorique et pratique : Alternance d'apports d'informations et de mises en pratique ; livret stagiaire individuel reprenant le contenu pédagogique de la formation remis en main propre au stagiaire durant la formation ; Salle de formation équipée de vidéoprojecteur, PC, tablettes ; exercices pratiques avec les engins sur plateforme certifiée. Un temps de reformulation et de questionnement est proposé à la fin de chaque module pour valider l'appropriation par chaque stagiaire.

Accessibilité aux personnes en situation de handicap 

Nos locaux sont accessibles aux personnes en situation de handicap. Un accompagnement personnalisé de la formation peut être engagé, notre référent handicap est à votre disposition.

Que dit la réglementation ?

Principales références réglementaires  
(en vigueur à la date d'adoption de la R489) :

- Art. R4323-55 du code du travail : La conduite des équipements de travail mobiles automoteurs et des équipements de travail servant au levage est réservée aux travailleurs qui ont reçu une formation adéquate. Cette formation est complétée et réactualisée chaque fois que nécessaire.
- Art. R4323-56 du code du travail, arrêté du 2 décembre 1998, circulaire DRT 99/7 du 15 juin 1999 et décret n°2015-172 du 13 février 2015.

Financement

Des prises en charge totales ou partielles sont possibles en fonction des financements des entreprises ou de partenaires

<https://www.opera-formation.com/cpf>



## OBJECTIFS

Chaque conducteur devra être capable :

- D'appliquer les consignes de sécurité.
- De manipuler le chariot en sécurité (pour le matériel et le personnel).
- D'effectuer une maintenance préventive.

## CONTENU

Connaissances générales :

- Rôles et responsabilités du constructeur, de l'employeur, du conducteur.
- Les différents acteurs en prévention des risques professionnels et leur rôle
- Les types de chariots de manutention, leur utilisation et les catégories de CACES® correspondantes.

Technologie et stabilité des chariots à conducteur porté :

- Les différentes sources d'énergie existantes, les organes de services et les dispositifs de sécurité.
- Les composants et mécanismes, leur technologie et principe de fonctionnement, les réglages du poste de conduite.
- L'évaluation des charges à manutentionner, les facteurs d'instabilité du chariot.
- Lecture et interprétation d'un tableau / abaque de charge

Exploitation des chariots à conducteur porté :

- Les principales causes d'accident lors de l'utilisation des chariots à conducteurs porté.
- Les risques liés à l'utilisation du chariot et les moyens permettant de les prévenir.
- Les conditions de freinage des chariots.
- Les règles de chargement / déchargement des véhicules.

Les produits dangereux :

- Pictogrammes et risques liés à leur manutention.
- Les opérations de fin de poste – maintenance.

Prise de poste et mise en service :

- Vérification de la présence et de la validité des documents réglementaires, vérification visuelle du chariot.
- Vérification du bon fonctionnement des mécanismes et des dispositifs de sécurité.

Conduite :

- Circulation à vide et en charge, en marche AV et AR, en virage et arrêt du chariot de sécurité.

Manœuvre :

- Exercices pratiques adaptés au chariot.

Fin de poste – maintenance :

- Le repérage des anomalies rencontrées afin de les signaler à la hiérarchie.
- Les opérations de fin de poste et les opérations de maintenance journalière.
- Les exercices augmentent progressivement en difficulté et sont adaptés à l'évolution de chaque stagiaire.
- Un bilan est effectué en fin de journée pour suivre la progression

## Les formations complémentaires

En fonction de votre projet, si vous souhaitez poursuivre votre parcours de formation,  
prenez contact avec l'un de nos conseillers, joignables au 04 67 65 50 39

Nous vous invitons à consulter le site internet de France Compétences

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rs/6867/> pour accéder à des informations sur la certification, en particulier :

- nom du certificateur
- date d'enregistrement de la certification
- passerelles vers d'autres certifications

## Suivi - évaluation : Contrôle des connaissances

Contrôle des connaissances : Examen à la conduite en sécurité de l'engin selon la R489.

- Théorie : 100 questions et un minimum de 70% de bonnes réponses pour validation

- Pratique : exercices en réel, réalisés sous le contrôle d'un examinateur certifié testeur CACES® par DEKRA Certification, un minimum de 70% de bonnes réponses pour validation.

Fiche d'évaluation remplie par le stagiaire.

A l'issue de la formation une « attestation de formation » est remise au stagiaire.

La validation des épreuves sera sanctionnée par la délivrance d'un CACES® R489.

## Encadrement formateur

Profil type (CV détaillés sur simple demande) :

une solide expérience professionnelle dans le domaine enseigné, de l'encadrement de groupe et de la formation professionnelle.

- Titulaire des diplômes / titres / certificats requis (CACES®, permis de conduire, etc...).

- Examinateurs certifiés testeurs CACES® par DEKRA Certification.

**Edition : 16/12/2025**



Siège Montpellier : Ecoparc 105 rue de la Garriguette 34130 Saint-Aunès - Tél : 04 67 65 50 39

Agence Nîmes : 215 Rue Eugène Freyssinet – Zac Grezan 30000 Nîmes - Tél : 04 66 04 87 66

Agence Béziers : Imp. des Calandres 34420 Villeneuve-lès-Béziers - Tél : 04 67 21 61 20

SARL au capital de 8 000 € - SIRET : 441 194 255 000 36 - APE : 7022Z -

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro : 91 34 07 660 34 Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'état